RICHMOND
RICHE
DE CULTURE.
FIÈRE DE NATURE.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il me fait plaisir de présenter ce rapport aux Richmondaises et Richmondais des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2025, tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Pour l'exercice financier non consolidé terminé le 31 décembre 2025, les revenus de la municipalité totalisent 7 024 682 $ contre des dépenses de 7 360 617 $ générant un déficit lié aux activités de 335 935 $. À ce déficit, il faut affecter les activités de fonctionnement nettes qui se chiffrent à 694 842 $, laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 358 907 $.

Au cours de l'exercice 2025, la municipalité a payé les quotes-parts ou montants suivants à même son budget d'opérations :

- MRC du Val-Saint-François : 205 287 $
- Service de sécurité incendie : 285 092 $
- Sûreté du Québec : 265 470 $

Rémunération des élus

Par souci de transparence, permettez-moi de vous faire part de la rémunération des membres du conseil au cours de l'année 2025. La rémunération du maire a été de 22 879 $, tandis que les membres du conseil municipal ont reçu 9 790 $. À ces montants, s'est ajoutée, au salaire du maire, la somme de 11 439,50 $ et à celui des conseillers 4 895 $ et ce, à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction. Le maire suppléant reçoit une allocation mensuelle supplémentaire de 79 $. Enfin, les membres du conseil reçoivent une allocation de 70 $, pour les ateliers de travail auxquels ils participent, à laquelle s'ajoute un dédommagement de 35 $. Les membres du conseil ne reçoivent aucune autre allocation de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentation préalablement autorisés par le conseil municipal.

D'autre part, la présence du maire aux réunions de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François ainsi que sa participation à divers comités lui valent une rémunération 4 645 $ à laquelle

s'ajoute une indemnité de 2 322 $ pour une partie des dépenses inhérentes à ces fonctions, alors que son substitut a reçu les montants de 323 $ en rémunération et 162 $ relatifs à une partie des dépenses inhérentes à ces fonctions.

D'autres parts, les taxes municipales à recevoir au 31 décembre 2025 se chiffraient à 266 405 $, soit 12 % du total des sommes à recevoir se chiffrant à 2 228 118 $, les autres montants étant dues principalement par les gouvernements du Québec et du Canada.

Pour ce qui est de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, il se chiffrait à 1 548 142 $ et représentait un ratio de 22 % par rapport aux revenus de fonctionnement alors que le ratio moyen provincial de notre classe de population se situe à 30 %.

En terminant, je tiens à souligner que les finances municipales sont saines, grâce à des normes de gestion rigoureuses et à des efforts constants d'amélioration.

Soyez assurés que votre conseil municipal a toujours le souci de planifier efficacement afin d'offrir le meilleur niveau de service tout en respectant la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

Merci de votre confiance!

Kevin Stoddard,
maire

Richmond, le 1er juin 2026